Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 026-212601314-20230605-2023_06_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
CANTON DIEULEFIT

Arrondissement de NYONS
Commune d'EYZAHUT

EYZAHUT
en Drôme provençale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juin 2023
Convocation du 30 mai 2023

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Membres présents à la séance : M. Aubert, G. Bernard, C. Bochaton, M. Brezzo, J. Chabanas, J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse, F. Simian

Membres excusés : S. Giliotti, MC. Rey

Président de séance : F. Simian.
Secrétaire de séance : J. Holz

Délibération 2023-06-02

Objet : Vote des tarifs communaux 2023 Piscine et Camping, et Restaurant

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juin à 20h,30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame le maire rappelle qu'il faut délibérer sur les tarifs 2023 avant l'ouverture du camping et de la piscine.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents les tarifs 2023 pour le camping et la piscine ci-dessous :

Camping Du 15 juin au 31 août 2023	**Euros**
Adulte	3,00
Enfant (- 13 ans)	1,80
Emplacement	2,50
Véhicule	2,00
Electricité	2,50
Camping-car	5.00
Garage mort (hors saison)	2,00
Garage mort (saison)	3,60

Piscine Du 1er juillet au 31 août 2023	**Euros**
Adulte	2,40
Enfant (- 13 ans)	1,20
Carte 10 entrées adultes Eyzahut	20,00
Carte 10 entrées enfants Eyzahut	10,00
Carte 10 entrées adultes Extérieur	23,00
Carte 10 entrées enfants Extérieur	11,00
Enfant – 2 ans	gratuit

- Tarif de location du **snack été 2023** : 500 euros

- Tarif de **location : restaurant du furet et logement** situé au 380 chemin du furet pour la somme totale de 550.00€ par mois au titre de la première année de location via un bail précaire d'un an.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
La Maire,
Fabienne SIMIAN

MAIRIE D'EYZAHUT 26 (Drôme)

Acte rendu exécutoire par le maire
compte tenu de la réception en Préfecture le
et publication ou notification du